



UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX

الاتحاد اليهودي الفرنسي من أجل السلام
ההתאחדות היהודית הצרפתית למען השלום

Affiliée à



Pour Saadia et Husein

Le 12 novembre se tiendra à Montpellier le procès intenté à deux camarades de la campagne BDS de l'Hérault, Saadia et Husein.

Le partage sur Facebook en août 2014 par ces camarades d'un photomontage discutable, associé à un texte négationniste et complotiste qu'ils n'avaient pas lu, avait été le résultat d'une regrettable inattention.

Comme nous le savons, Saadia et Husein ont effacé de leur page Facebook ce document dès qu'ils ont été alertés, soit deux jours après sa mise en ligne. C'est pourquoi il n'y avait aucune raison de transformer ce manque de vigilance en faute pénale. Or, la plainte déposée par la LDH fait état de contestation de crimes contre l'Humanité, provocation publique à la commission de crimes ou délits, à la discrimination ou à la haine raciale, et apologie de crime sur Facebook.

L'UJFP a, **avec d'autres organisations**, échoué à faire comprendre aux directions de la LDH et du MRAP que le dépôt de cette plainte par la LDH, à laquelle s'est associée ensuite le MRAP, et le maintien de celle-ci contre deux militants de la solidarité avec le peuple palestinien, dont ils savent pertinemment qu'ils ne sont pas antisémites, est une faute morale et politique. Il faut d'ailleurs souligner que ces deux associations n'ont pas jugé utile d'attaquer le site antisémite source.

Nous savons que le dépôt de cette plainte est d'abord le fruit d'un contexte local associatif conflictuel et malveillant, mais aussi d'une volonté à maintes reprises exprimée de mise à distance du BDS par certaines associations du mouvement de solidarité pour la Palestine. Enfin il marque un tournant dans la stratégie de lutte contre le racisme des deux associations plaignantes qui choisissent ces derniers temps de développer un partenariat officiel avec la LICRA et SOS Racisme. Or il est impossible de ne pas prendre en compte le fait que la LICRA est aujourd'hui un des principaux adversaires de la Palestine, et un outil majeur utilisé en France contre la solidarité avec le peuple palestinien.

Bien sûr, les organisations qui font profession de confondre critique d'Israël et antisémitisme – la LICRA, le BNVCA, Avocats sans Frontières – se sont engouffrées dans la brèche ouverte.

Il serait justice que la relaxe des prévenus soit prononcée et les organisations parties civiles déboutées. C'est pourquoi deux membres de l'UJFP témoigneront à ce procès.

L'Assemblée générale de l'UJFP appelle toutes celles et ceux qui le peuvent à marquer leur solidarité avec Saadia et Husein en participant au rassemblement devant le Tribunal de Grande Instance de Montpellier le 12 novembre à partir de 13h30.

Paris, le 8 novembre 2015

Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - 21 ter rue Voltaire, 75011 PARIS

Téléphone : 07 81 89 95 25 • E-mail : contact@ujfp.org • Site web : www.ujfp.org

Page facebook : www.facebook.com/UJFP.Officiel • Compte twitter: @contactujfp